

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 19 juin 2015

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire, Président

MM Jacques ROLLAND, Jean-Louis GREAU, Mara PHILIP, Corinne DRUHET, Gisèle PLAZA, Lucienne MARTIN, Patricia GUENEAU, Fabrice MONNERY, Rémy BARGE et Jean-Yves NOEL

Excusés : Daniel DALLERY, Marie-Odile ROUSSELET et Sylvain BOUVIER

Procurations : Daniel DALLERY à Jacques ROLLAND
Marie-Odile ROUSSELET à Lucienne MARTIN
Sylvain BOUVIER à Fabrice MONNERY

Secrétaire : Lucienne MARTIN

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2015 est approuvé.

Acquisition parcelle cadastrée section D n°1144 – Propriété GUITTARD

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle sise en zone UC, cadastrée section D n° 1144, pour une contenance d'environ 77 m², lieu-dit «Marcilleux», propriété GUITTARD, au prix de 3 000,00 €, honoraires non compris.

Construction d'une caserne de gendarmerie – Marché de travaux – Lot 11 – Avenant 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 pour le lot 11 pour un montant de 29 703,63 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant. Le montant total des travaux pour l'ensemble des lots s'élève désormais à 5 840 942,38 € HT.

Renforcement de la protection sur l'environnement - Rapports annuels pour l'année 2014 des services publics eau et assainissement

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal les rapports annuels pour l'année 2014 concernant le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, destinés notamment à l'information des usagers.

SAS LIMA – Enquête publique du 9 juin 2015 au 11 juillet 2015 inclus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté.

Mise en place d'un relais d'assistants maternels itinérant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association L.A.B. (Lieux Accueil Bébés) et s'engage à verser annuellement à l'association, une subvention évaluée à hauteur de 4 050,00 €.

Convention de partenariat entre la commune de LOYETTES et de SAINT-VULBAS pour l'accueil de loisirs des 7/14 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ladite convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Dénomination des voies publiques – Impasse de la Petite Mière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la dénomination « Impasse de la Petite Mière » au départ du chemin de la Rivière pour desservir une habitation.

Collecte sélective des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place d'une collecte sélective des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques sur le territoire de la Commune de Saint-Vulbas et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'organisme coordonnateur agréé, OCAD3E.

Attribution d'une subvention – FNACA Comité Départemental

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, une subvention de 800,00 euros, dans le but d'organiser le 32ème congrès national au parc Ainterexpo les 14, 15 et 16 octobre 2016.

Attribution d'une subvention – Tennis de table de Saint-Vulbas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder à l'association Tennis de table de Saint-Vulbas, de subvention annuelle.

Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.

Centre Aquatique – Création d'emplois saisonniers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer 8 emplois saisonniers d'agents polyvalents à raison de 35h par semaine, 4 emplois saisonniers d'agents polyvalents à raison de 16h par semaine, 4 emplois saisonniers de surveillants de bassin à raison de 35h par semaine, 4 emplois saisonniers de surveillants de bassin à raison de 16h par semaine, 2 emplois saisonniers de maîtres-nageurs à raison de 35h par semaine, 2 emplois saisonniers de maîtres-nageurs à raison de 16h par semaine, 2 emplois saisonniers de préparateurs physiques à raison de 35h par semaine, 2 emplois saisonniers de préparateurs physiques à raison de 16h par semaine, dans la limite de 6 mois.

Convention relative à l'aménagement d'un giratoire sur la RD 77 au PR 1+100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ladite convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Questions diverses

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 20 juin 2015

Le Maire,

Marcel JACQUIN